PLANTATION

Mise en place de l'arbre

Lors de la manutention, l**es sangles autour du tronc sans protection seront proscrites** pour éviter d'abimer l'écorce.

En effet, la sève circule sous l'écorce. Un arbre écorcé sur sa circonférence est donc mort.

De plus, le **collet** ne sera jamais enterré et on prévoira le **foisonnement du sol**.

Arrosage

On réalisera une cuvette d'arrosage (andain de terre réalisé à l'aplomb du système racinaire).

Un arrosage (**100 L minimum** pour un gros sujet) aussitôt après la plantation est indispensable **même en période pluvieuse** pour resserrer la terre (combler les poches d'air).

On ne risque pas de noyer l'arbre si la fosse a été réalisée dans un sol ressuyé (bon drainage).

Protection de l'écorce du tronc

Les arbres (pour les gros sujets) devraient être théoriquement plantés avec la même orientation (orientation en pépinière et sur le site).

Il est donc indispensable de **protéger le tronc des coups de soleil** (éclatement de l'écorce) par une matière souple et perméable telle que la **toile de jute**.

Garantie

La garantie de 2 années sera systématiquement éxigée.

Le premier été est une étape difficile pour les arbres nouvellement plantés en raison de la période chaude et sèche, où l'arbre peut **survivre sur ses réserves**.

C'est donc **au printemps suivant** que l'on pourra constater la bonne reprise.

Plantation à Sommerviller

Conseil :

Préparation de l'arbre

Les branches abîmées seront taillées et un arbre fléché ne doit **jamais être ecimé**.

RÉDACTION : MARS 2005

PHOTOGRAPHIES : C.A.U.E. 54 - CONCEPTION : MATTHIEU HUSSON

CAUE MEURTHE ET MOSELLE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

48 rue du Sergent Blandan - C.O. 19 - 54035 Nancy CEDEX - tél. : 03 83 94 51 78 - fax : 03 83 94 51 79
mél : caue@caue54.cg54.fr - site internet : www.caue54.com